

1. Présentation de la zone

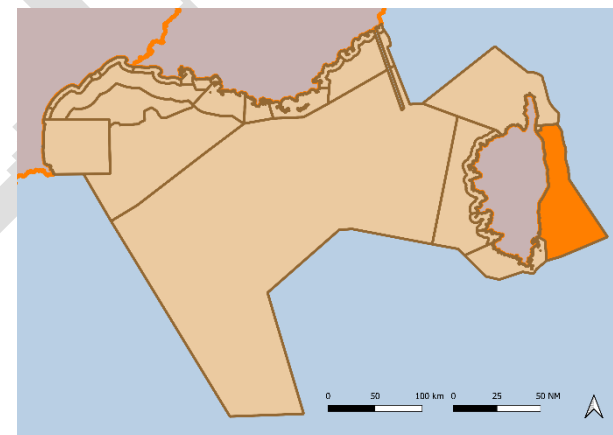
En maîtrisant les pressions cumulées côtières, en veillant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces et en prenant en compte l'érosion du trait de côte, utilisation et valorisation possible du milieu et des ressources marines par une exploitation durable conditionnée à une meilleure connaissance de la zone.

La zone couvre environ 5250 km²
La zone est couverte à 8% d'aires marines protégées, hors sanctuaire Pelagos.
La zone n'est couverte par aucune zone de protection forte.

Les conflits d'usages majeurs dans la zone sont...

a. Description de la zone

Bordée au Nord par le périmètre du parc naturel marin du Cap Corse et le port de Bastia, et au Sud par la partie Est des Bouches de Bonifacio, la zone s'étend à l'Est jusqu'à la limite des eaux sous souveraineté / juridiction revendiquée par la France. Tout au long de la plaine, le relief est peu accentué et constitué de fonds meubles. La plate-forme orientale varie entre 7 et 11 Km et le plateau se rétrécit à Bastia et Solenzara pour atteindre une longueur de 2,5 Km.



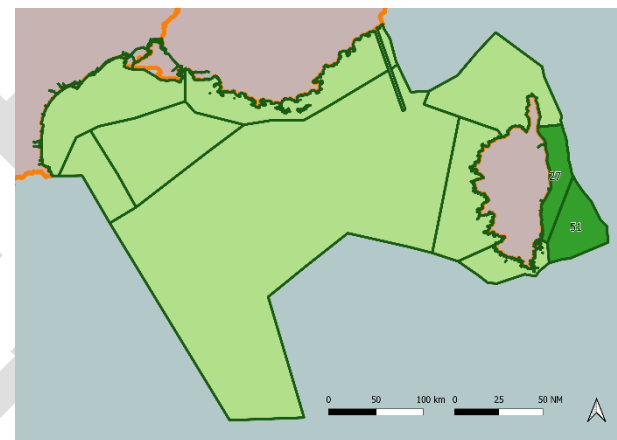
b. Secteur(s) écologiques et masse(s) d'eau associés

Secteurs à enjeux écologiques identifiés :

- Corse Est (27)
- Large Sud-Est Corse (51)

Masses d'eau associées :

- FREC02c - Littoral bastiais
- FREC02d - Plaine orientale



c. Aires marines protégées en présence (au sens de l'article L334-1 du code de l'environnement)

Sites NATURA 2000 – Directive Habitats Faune Flore :

- Grand herbier de la côte orientale Corse (FR9402014)

Arrêtés Préfectoraux de protection Biotope (APPB) :

- APPB Îlot de Roscana (FR3800580)

Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) :

- Pelagos (FR5700003)

d. Politique des sites et servitudes patrimoniales

Sites classés :

Aucun dans la zone

Sites inscrits :

Aucun dans la zone

Opération Grand Sites :

Aucune dans la zone

Patrimoine bâti :

Les monuments historiques, les périmètres délimités des abords et les sites patrimoniaux remarquables font l'objets de servitudes particulières.

e. Dispositif existant

Dispositifs devant être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF :

- [PADDUC \(livret SMVM\)](#)
- [SDAGE Corse](#)
- [SCOT Costa Verde \(projet\)](#)
- [PLU Borgo \(révision en cours\) + PPR](#)
- [PLU Birguglia + PPR](#)
- [PLU Canale-di-Verde \(élaboration en cours\)](#)
- [CC Conca](#)
- [PLU Furiani + PPR](#)
- [PLU Ghisonaccia + PPR](#)
- [PLU Linguizzetta](#)
- [PLU Penta-di-Casinca \(élaboration en cours\) + PPR](#)
- [PLU Poggio-Mezzana + PPR](#)
- [PLU San-Nicolao \(révision en cours\) + PPR](#)
- [PLU Santa-Maria-Poggio \(révision en cours\) + PPR](#)
- [PLU Sari-Solenzara + PPR](#)
- [PLU Santa-Lucia-di-Moriani + PPR](#)
- [PLU Sorbo-Ocagnano + PPR](#)
- [PLU Talasani \(élaboration en cours\) + PPR](#)
- [PLU Tallone](#)
- [PLU Valle-di-Campoloro \(élaboration en cours\) + PPR](#)
- [PLU Ventiseri \(élaboration en cours\) + PPR](#)
- [PLU Venzolasca \(révision en cours\) + PPR](#)
- [PLU Zonza \(révision en cours\)](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le DSF.

Dispositifs devant prendre en compte le DSF :

- [PLAGEPOMI Corse \(en cours d'élaboration\)](#)
- [Charte PNR Corse](#)
- [SAGE Etang de Biguglia](#)
- [PPRI Aleria](#)
- [PPRI Cavu](#)
- [PPRI Cervione](#)
- [PPRI Lucciana](#)
- [PPRI Solaro](#)
- [PPRI Taglio Isolaccio](#)

D'autres documents, comme les documents d'objectifs des sites Natura 2000 non exclusivement situés dans les espaces marins sous la souveraineté ou la juridiction de l'Etat et les Arrêtés de protection de biotope, doivent prendre en compte le DSF.

f. Autres

D'autres documents pouvant avoir un volet maritime, parmi lesquels les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, sont concernés par cette compatibilité.

Règlementation des pêches :

- Arrêté ministériel (mer) du 15/02/1983 modifié portant institution de cantonnements de pêche le long du littoral de la Corse,
- Arrêté préfectoral n°6/94 interdisant le mouillage, le chalutage et le dragage aux abords de l'émissaire situé sur le littoral de la commune de Cervione.
- Arrêté préfectoral n°7/94 interdisant le mouillage, le chalutage et le dragage aux abords de l'émissaire de rejet en mer situé sur le littoral des communes de Biguglia et Borgo (lieu dit « La Marana).
- Arrêté préfectoral n°37/93 interdisant le mouillage et le chalutage aux abords de l'émissaire du Murianincu sur le littoral de la commune de Santa Maria Poghju,

- Arrêté n°AGRM1936906A du 20 décembre 2019 portant modification de l'arrêté du 28 février 2013 portant adoption d'un plan de gestion pour la pêche professionnelle au chalut en mer Méditerranée par les navires battant pavillon français.

Règlementation du mouillage de plus de 24 mètres :

- Arrêté Préfectoral n°319/2022 du 17 octobre 2022 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de 24 mètres et plus au droit du littoral des départements de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud, du port de commerce de Bastia (commune de Bastia) à la pointe de La Chiappa (commune de Porto-Vecchio);
- Arrêté Préfectoral n°251/2023 du 03 août 2023 réglementant le mouillage et l'arrêt des navires de longueur hors-tout supérieure ou égale à 45 mètres dans les eaux intérieures et la mer territoriale françaises de Méditerranée.

Zones de mouillages et d'équipements légers :

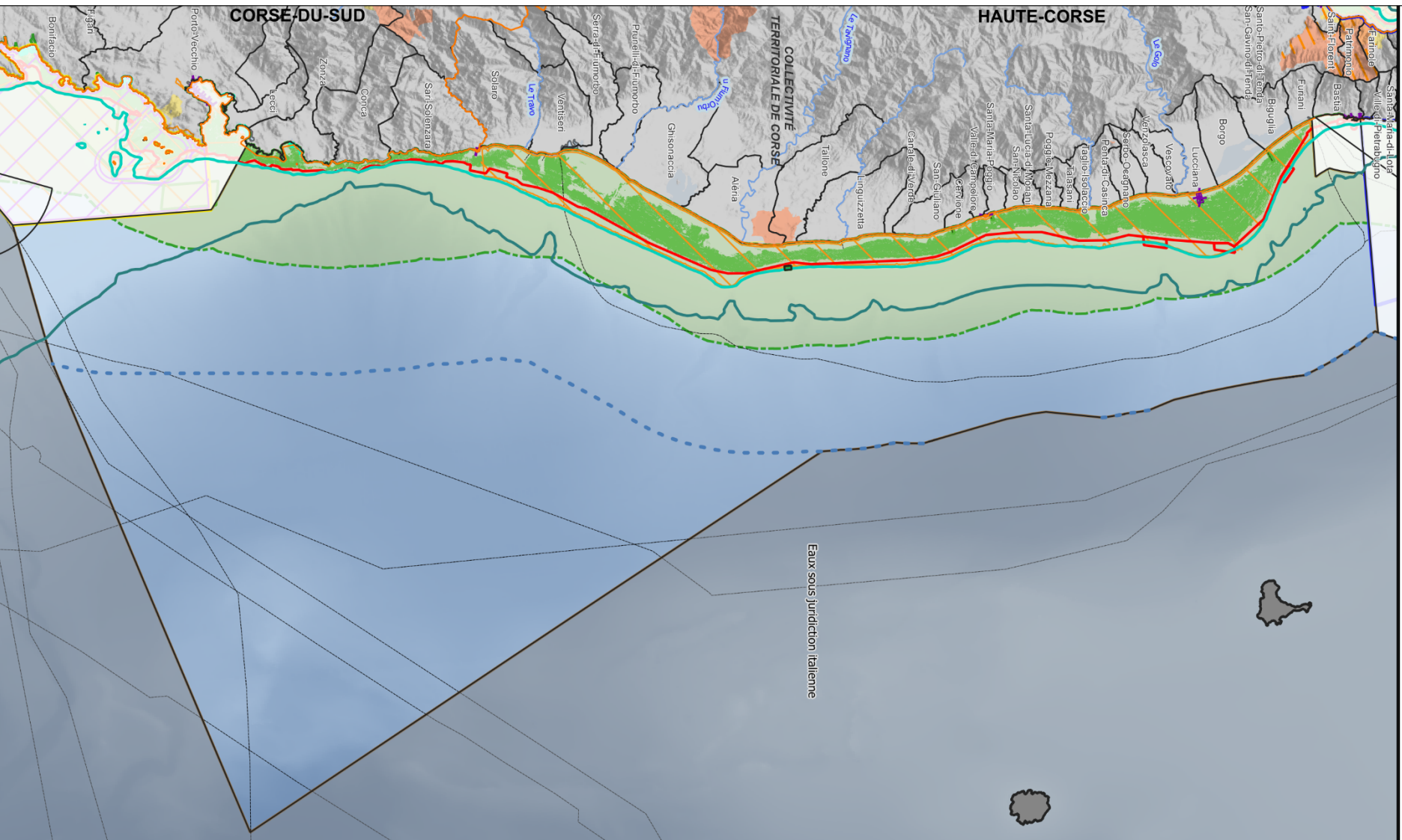
- Zonza (AIP 2023-177).

Règlementation de la navigation :

- Mesures d'organisation du trafic dans les Bouches de Bonifacio :
 - Arrêté Préfectoral n°147/2018 du 9 juillet 2018 réglementant la navigation dans les Bouches de Bonifacio en vue de prévenir les pollutions marines accidentelles ;
 - Circulaire de l'OMI SN/Circ.198 du 26 mai 1998 amendée par la circulaire de l'OMI SN/Circ.201 du 26 mai 1998 et la circulaire de l'OMI SN/Circ.309 du 28 mai 2012.




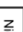

Autres dispositifs :

Carte de l'existant de la plaine orientale et large est de la Corse







Eaux sous juridiction italienne

Limites administratives

-  Limite extérieure de la mer territoriale (12 Nq)
-  Limites départementales
-  Padduc avec chapitre individualisé valant SMVM
-  Nice
-  Communes littorales

Aires marines protégées

-  Zones NATURA 2000 - Directive Habitats Faune Flore
-  Arrêté de protection de biotope
-  Aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne (ASPIIM)
-  Espaces maritimes reconnus comme Zone de Protection forte (ZPF)

Bathymétrie

-  Isobathe 50 m
-  Isobathe 200 m

Réseaux trophiques

-  Principaux fleuves



Habitats naturels et artificiels



-  Herbiers
-  Mate morte
-  Roche


Activités économiques spatialisées


-  Aquaculture

Zones réglementées

-  Arrêtés de réglementation de mouillage (ZMEI)
-  Zone de mouillage et d'équipements légers

-  Règlementations relatives au mouillage
-  Arrêtés de réglementation des pêches

-  Interdiction permanente
-  Interdiction saisonnière

-  Arrêtés de réglementation de la navigation
-  Mesures d'organisation du trafic dans les Bouches de Bonifacio

Interconnexions

-  Câbles et conduites sous-marines

2. Synthèse des enjeux

a. Enjeux écologiques présents dans le secteur

Les éléments indiqués ci-dessous résultent d'un travail de synthèse réalisée à partir de l'identification et la hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines réalisées dans le cadre du 2nd cycle de la DCSMM par l'OFB en 2024¹. Les enjeux écologiques ont été hiérarchisés selon une méthode multicritère et par secteur écologique. La qualification précisée dans le tableau a été déterminée avec des critères différents selon les enjeux considérés. Quatre niveaux de hiérarchisation d'enjeux ont été définis : majeur, fort, moyen, faible et N.D (non déterminé).

Enjeux écologiques		Description	Qualification
Conditions hydrographiques, habitats pélagiques et réseaux trophiques	Zone d'interface terre-mer et panache fluviaux	Transition mer lagunes (nutriments, juvéniles de poissons)	Fort
	Structures hydrographiques particulières	Circulation cyclonique au sud, qui forme une zone d'eau plus fraîche et (relativement) plus productive	Fort
Habitats benthiques et structures geomorphologiques	Habitats biogéniques	Herbiers de posidonie, récif barrière de posidonie Association à rhodolithes, herbiers à cymodocées Hermelles	Fort
	Habitats profonds	Vases bathyales à pennatules, à gorgones et à crinoïde	Majeur
	Habitats rocheux	Grottes	Moyen
	Habitats sédimentaires	Fonds détritiques côtiers, large et/ou envasé, sédiments intertidaux, vase subtidale Sables fins subtidaux	Fort
Zones fonctionnelles de dimension « restreinte » pour les espèces marines	Zones fonctionnelles halieutiques - Frayères	Anchois, denti et merlu	Fort
	Secteurs de concentration et de migration des poissons amphihalins	Alose agone et anguille	Fort
	Populations localement importantes d'élaémobranchie	Pocheteau noir	Fort
	Colonies d'oiseaux marins et zones d'alimentation	Goéland leucopnée	Faible

¹ Vincent Toison. Identification et hiérarchisation des enjeux écologiques des façades maritimes métropolitaines. OFB. 2024, pp.72.

	Populations localisées d'invertébrés benthiques protégés et/ou exploités	Grande nacre, patelle géante & grande cigale	nd
Enjeux transversaux	Autres cétacés	Grand dauphin Manque de connaissance : dauphins de Risso, rorquals, ziphius	Fort
	Tortues marines	Enjeu transversal : observations en hausse de tortues caouannes en mer. Zones de ponte	nd

b. Enjeux socio-économiques et leurs perspectives d'évolution

Afin d'apporter une cohérence dans l'analyse des enjeux socio-économiques, la nomenclature HILUCS-MSP (Hierarchical INSPIRE Land Use Classification System - adaptée à la planification de l'espace maritime) a été utilisée. Elle assure ainsi une cohérence au niveau européen sur la façon de construire les plans dans un souci d'accroissement de l'interopérabilité et de la coopération. Enfin, elle permet son intégration pour une meilleure diffusion sur le portail EMODNet.

Une description de l'activité présente dans la zone permet de mieux la caractériser, et une qualification est proposée en fonction des connaissances des enjeux présents dans la zone : Majeur, Fort, Moyen, Faible, Inexistant.

Catégorie d'activité maritime	Description	Qualification
Activités de whale watching		Inexistant
Activités militaires (munitions historiques, activités récurrentes...)		Inexistant
Ancrage/mouillages	La fréquentation de plaisance est relativement faible dans cette zone, à l'exception de Solenzara où il a un risque lié à la pression de mouillage sur les herbiers de posidonie. Une ZMEL est présente à Zonza, divisée en 4 zones. Les mouillages forains sont plus fréquents dans le Sud de la zone. Le mouillage de la grande plaisance est interdit depuis 2022 sur les herbiers dans cette zone.	Moyen
Activités nautiques motorisés (plaisance, jet ski, ...) dont rejet	Les activités des sports nautiques (véhicules nautiques à moteur, voile, canoé-kayak, ...) sont présentes à la Marana mais aussi un petit peu tout le long de la plaine près des centres de vacances nautiques. La petite plaisance est aussi observée près des ports de Taverna et Solenzara, et entre Aléria et Ghisonaccia. Quelques navires de grande plaisance sont observés sur les côtes au sud de la zone à proximité du golfe de Porto-Vecchio.	Faible

Activités nautiques non motorisés (paddle, planche à voile, kyte, windsurf, voile ou wingfoil...) ...)	Le sud de la zone accueille des sites propices aux activités nautiques non motorisées.	Faible
Activités sur les plages (baignade, char à voile, ...)	Les plages de la zone sont fortement prisées par les touristes, particulièrement durant la période estivale. Les plages de la zone s'étendent sur plusieurs kilomètres et celles de Furiani, Biguglia, Borgo, Lucciana sont les plus fréquentées.	Fort
Agriculture	Le nord de la zone est occupé par une agriculture de bocage, avec une prédominance de prairies et de vergers (agrumes, kiwis ...). Les plaines orientales de la Corse sont désormais mises en valeur par une agriculture intensive maintenue par son drainage et son irrigation. Agrumes, maraîchage, vergers, prairies, cultures fourragères et vignes composent une mosaïque variée.	Faible
Aquaculture	L'étang de Diane accueille de la mytiliculture et des concessions en mer.	Faible
Artificialisation - Ouvrages et aménagements côtiers existants (notamment graus)	L'artificialisation se restreint aux zones portuaires (port de Solenzara et de Taverna) et aux embouchures des étangs.	Faible
Rechargement de plages		Inexistant
Câbles dont atterrissage et canalisations (eaux douces)	Des interconnexions sous-marines sont très présentes. De nombreux câbles italiens traversent la zone.	Faible
Constructions navales		Inexistant
Dessalement		Inexistant
Energie marine renouvelable - éolien		Inexistant
Energie marine renouvelable - Thalassothermie		Inexistant
Pêche à pied	Pêche à la telline ?	?
Pêche loisir	La pêche de loisir est pratiquée dans la zone, essentiellement depuis le bord.	Moyen
Pêche professionnelle arts dormants	Les pêcheurs fréquentant la zone dépendent des prud'homies de Porto-Vecchio et de Bastia. La zone présente la plus grande diversité de métiers exercés. La pêche aux petits métiers et aux arts trainants sont présentes sur l'ensemble du littoral avec également la présence de pêcheurs italiens au-delà des 12 MN..	Moyen
Pêche professionnelle arts trainants		
Plongée sous-marine, snorkelling, apnée (hors ancrage)	La zone totalise une quinzaine de sites de plongée.	Moyen
Patrimoine sous-marin	La DRASSM identifie de nombreux vestiges et épaves datant de toutes les périodes de l'histoire.	Moyen
Port (militaire, plaisance, commerce, pêche, transport de passagers)	Présence du terminal pétrolier de Luciana, du port de Taverna (plaisance et pêche) et du port de Solenzara (plaisance), ces deux derniers avec une capacité d'accueil importante.	Moyen

Récifs artificiels		Inexistant
Réseaux urbains - Assainissement non épurés/non collectif/ eaux pluviales	Au sein de la zone, selon le ministère chargé de la santé, 34 sites de baignade ont des eaux de qualité excellente, 3 sites de bonne qualité et un site de qualité suffisante (Marine de Sorbo).	Fort
Survol aérien		Inexistant
Transport de passagers / Navettes maritimes		Inexistant
Transport de passagers / Promenade en mer		Inexistant
Transport maritime commerce	La zone constitue l'une des principales routes du trafic maritime en Méditerranée (cargos et tankers).	Fort
Transport maritime passagers croisière	La zone constitue l'une des principales routes de transport de passagers en Méditerranée.	Fort
Tourisme	Le tourisme se développe sur la plaine orientale mais à un niveau différent des zones voisines (littoral occidental et Bouches de Bonifacio). La zone possède un potentiel modéré en termes d'accueil de touristes.	Moyen

c. Enjeux transversaux

Sites			
Catégorie	Description	Nature de l'enjeu	Qualification
Sites classés	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont les qualités et valeurs paysagères doivent être rigoureusement préservées.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. (Art. L341-10 CE)</p>	<i>Inexistant</i>
Sites inscrits	<p>Cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.</p> <p>L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés de très près.</p>	<p>Préservation des monuments naturels et des sites.</p> <p>L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien en ce qui concerne les constructions sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention. (Art. L341-1 CE). L'avis de l'ABF est requis sur les projets et prend une forme simple (indicatif) ou conforme (pour les démolitions)</p>	<i>Inexistant</i>
Opération Grands Sites	<p>Les Opérations Grands Sites (OGS) et leur label Grands Sites de France (GSF) œuvrent à la bonne préservation et à la mise en valeur des sites naturels classés de grande notoriété et leurs espaces associés, subissant une très forte fréquentation, et se traduisent par des interventions concrètes d'amélioration, au travers d'un schéma d'accueil et d'un programme d'actions : réhabilitation de zones dégradées, amélioration ou création d'équipements d'accueil, etc.</p>	<p>Paysage / Enjeu de gestion et de préservation</p>	<i>Inexistant</i>

<p>Sites patrimoniaux remarquables</p>	<p>Institués par la loi LCAP de 2017. Les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. »</p> <p>Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection : secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).</p>	<p>Patrimoine / Enjeu de préservation</p>	<p><i>Fort</i></p>
<p>Monuments historiques et périmètres de protection associés</p>	<p>La protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans un périmètre dit « délimité » c'est-à-dire un périmètre adapté aux enjeux spécifiques de chaque monument historique et de chaque territoire. Ces périmètres concertés et raisonnés permettent une plus grande lisibilité des enjeux patrimoniaux et une meilleure appropriation et compréhension des abords par les habitants.</p> <p>À défaut de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique aux immeubles situés dans le champ de visibilité d'un monument historique à moins de 500 mètres de celui-ci. Ces périmètres ont vocation à être transformés en périmètres délimités des abords.</p>		<p><i>Fort</i></p>

Paysages				
Catégorie	Description	Noms	Nature de l'enjeu	Qualification
Atlas des paysages	<p>L'atlas des paysages est un document de connaissance qui vise à identifier tous les paysages d'un territoire, d'en comprendre les structures et d'en saisir les évolutions et les valeurs.</p> <p>Les enjeux sont identifiés à l'échelle des ensembles paysagers regroupant plusieurs unités paysagères.</p>	Plaine de Santa Lucia		
		Vallée de Tarcu		
		Plaine et vallée de Solenzara		
		Vallée de Travu		
		Plaine de l'Abatescu - Travu		
		Etang d'Urbinu		
		Plaines du Fium'Orbu et Tagnone		
		Plaine d'Aleria		
		Etang de Diana		
		Plaine de la Casinca		
		Plaine de Bravona - Alesani		
		Etang de Biguglia et Lido de la Marana		
Observatoires photographiques des paysages	<p>L'observatoire des paysages rend compte des évolutions des paysages à travers des campagnes photographiques reconduites dans un laps de temps déterminé. Il permet d'identifier des enjeux liés aux transformations des paysages à l'échelle d'un itinéraire.</p>	L'Observatoire photographique du paysage de Corse		

Plan de paysage	Le plan de paysage est un outil pour aider les collectivités à définir leurs objectifs de qualité paysagère (OQP). Il constitue des orientations stratégiques et spatialisées, qu'une autorité publique se fixe en matière de protection, de gestion ou d'aménagement de ses paysages.	Aucun dans la zone		
UNESCO	Bien ou territoire reconnu par l'UNESCO pour ses richesses naturelles et culturelles, ainsi que pour l'engagement de ses acteurs dans des démarches de développement durable	Aucune dans la zone		
Patrimoine sous-marin				

Risques littoraux	
<i>Risques</i>	<i>Description</i>
Evolution du trait de côte	
Submersion marine	
Tsunami	

3. Prescriptions ou recommandations

Economique	Milieu Marin	Site et paysage	Risques
Accompagner un développement durable du trafic maritime, respectueux de la mégafaune marine	Respecter la réglementation et les zonages particuliers liés à la protection de l'environnement	Préserver les paysages sous-marins notamment les fonds rocheux et canyons	Respecter la réglementation et les zonages liés à la sécurité maritime
Réaliser un développement portuaire dans une logique durable	Identifier et renforcer les zones de protection fortes	Gérer la fréquentation du littoral	Assurer une adaptation des territoires au changement climatique
Accompagner le développement de nouvelles activités (dont EMR)	Favoriser les collaborations Terre-Mer dans la gestion des milieux	Gérer la maîtrise foncière du littoral	Limiter l'artificialisation de la zone côtière pour restaurer l'effet résilient des cordons naturels
Favoriser l'innovation technologique durable	Accumuler et capitaliser les connaissances et les données recueillies	Maîtriser la gestion hydraulique, qui conditionne le maintien des activités traditionnelles	
Soutenir le secteur de la pêche professionnelle, de loisir et de l'aquaculture	Prendre en compte les effets cumulés	Préserver et transmettre un patrimoine et une culture maritime, vecteur de lien social	
Prévoir un retour d'expérience sur les comportements des ressources halieutiques face aux différentes pressions		Gérer la fréquentation, notamment celle en lien avec le mouillage	
Mettre en œuvre la politique de limitation de l'artificialisation		Préserver les zones humides et les coupures d'urbanisation existantes	
Réglementer le mouillage des petites et grosses unités			